

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7310559501**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7310559501>

Cette annonce a été mise en ligne le **25 novembre 2022** sur **Actu.fr**  
Pour le département : **85 - VENDEE**

JURICA

Société d'Avocats

G. GASCON et A-P. GOUIN, avocats associés

au barreau de LA ROCHE SUR YON

54 rue Benjamin Franklin

Les Petites Bazinières

LA ROCHE SUR YON

GROUPE VERTAL

Société par actions simplifiée au capital de 605 000 Euros

Siège Social : LA RABATELIERE (Vendée)

11 rue de l'Industrie

507 620 805 RCS LA ROCHE SUR YON

Aux termes de ses délibérations extraordinaires du 18 novembre 2022, l'assemblée générale des associés a décidé de transformer la société en société par actions simplifiée, et d'adopter les statuts de la société sous sa nouvelle forme.

Cette transformation régulièrement effectuée n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle.

L'objet de la société, sa durée, sa dénomination, son capital et les dates de son exercice social demeurent inchangés.

Les modifications résultant dans l'avis antérieurement publié des décisions ci-dessus sont les suivantes :

Anciennes mentions :

Forme : société à responsabilité limitée

Administration et direction :

Gérant : Monsieur Patrick NEAU, né le 18/05/1970, demeurant à SAINT ANDRE GOULE D'OIE (Vendée) 906 La Boninière.

Nouvelles mentions :

Forme : société par actions simplifiée

Administration et direction :

Président : SARL HYGIE dont le siège social est situé à SAINT ANDRE GOULE D'OIE (Vendée) 906 La

Boninière.

En outre, les statuts contiennent les nouvelles dispositions suivantes sujettes à publicité :

Admission aux assemblées – Droit de vote : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre les associés.

Toute autre cession ou transmission d'actions, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, à un tiers non associé sera soumise à l'agrément préalable de la société, donné par décision collective adoptée à la majorité des voix des associés présents ou représentés.

Pour avis

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Vincent TOUSSAINT**  
Directeur de Médialex

